

PREAVIS DU COMITÉ DE DIRECTION
AU CONSEIL INTERCOMMUNAL

!# \$%& '\$ '\$

Demande de crédit de C () * ' '\$\$\$+ ,, C- pour la ré. a/ilitation de la S RE" de la 0 Com/a1 2 et la reconstruction de sa conduite de re3oulement sur la Commune de Denges



Adopté par le Comité de direction le 4 le mercredi 56 août '\$ '\$

Séance de la Commission le 4 le jeudi '9 août '\$ '\$: 56 heures : l'ERM

a/le des mati ; res

1.	Préambule.....	3
2.	Constat.....	3
3.	Travaux de réhabilitation préconisés.....	4
4.	Descriptif des travaux.....	4
5.	Situation, plan et photos.....	4
6.	Devis estimatif des travaux.....	6
7.	Plan financier.....	6
8.	Conclusions.....	7

PREAVIS DU COMITE DE DIRECTION
AU COSEIL INTERCOMMUNALE

!# \$%&' '\$ '\$

Demande de crédit de C () * ' '\$\$\$+ ,, C- pour la réhabilitation de la STREL de la Commune de Denges et la reconstruction de sa conduite de refoulement sur la Commune de Denges

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

5- Préalable

La station de pompage de la « Combaz » à Denges a été construite en 1975 et a été dimensionnée pour une durée de 25 ans. Une conduite de refoulement d'une longueur de 217 mètres relie la station de relevage au collecteur N°77 « Route cantonale I, 86 ». L'état de cette station de pompage et celui de sa conduite de refoulement nécessitent une intervention urgente à court terme. La configuration de la station ne permet plus d'évacuer les eaux usées correctement.

Le projet se situe dans le plan de protection de la Venoge (PAC Venoge) ainsi que dans une zone agricole protégée. Tout projet de construction, transformation ou démolition nécessite une autorisation municipale ainsi qu'une procédure d'approbation selon l'article 25 de la loi vaudoise sur la protection des eaux contre la pollution (LPEP). Le projet sera donc soumis pour approbation à la Commune et au Canton.

Au sein de l'ERM, seules les Communes d'Ecublens et de Denges sont concernées par la réhabilitation de cette station de pompage d'eaux usées ainsi que par la reconstruction de sa conduite de refoulement.

6- Constat

Le bâtiment est construit en béton armé avec une toiture plate. Les investigations effectuées dans le cadre de l'assainissement de la STREL ont montré que le bâtiment est de bonne qualité et ne nécessite pas d'assainissement particulier à l'exception de quelques ragréages d'éclatements ponctuels du béton.

D'un point de vue visuel, le local technique est en bon état. Cependant, l'étanchéité du toit du bâtiment est à contrôler, des coulures provenant de la dalle de toiture sont observées. L'état du carrelage est satisfaisant. La porte d'entrée et la fenêtre sont relativement en bon état, elles peuvent être également maintenues au vu de l'utilisation du local. L'escalier d'accès aux pompes est trop raide et est hors norme. La ventilation changée en 2016 est en bon état. La conduite d'eau potable, changée dans les années 1990, devra être vérifiée.

La fosse de pompage en béton armé ne nécessite pas d'assainissement particulier à l'exception de quelques ragréages d'éclatements ponctuels du béton, elle devra être légèrement modifiée afin d'améliorer le pompage. La trappe d'accès à la fosse a été changée en 2008 et est relativement en bon état.

Les pompes Nos 1 et 2 sont d'origine et usées. Elles ont subi un dernier entretien lourd entre 2007 et 2010. Toutefois elles ne sont plus en mesure d'évacuer la charge d'eaux usées qui arrive et sont systématiquement bouchées. L'intervention d'une entreprise de pompage doit se faire tous les mois afin d'enlever une grosse couche de lingettes agglomérées de graisses et de cheveux. L'entretien de cette station est de plus en plus fastidieux et ne garantit plus un fonctionnement de longue durée. La tuyauterie et ses équipements ont été améliorés et sont relativement en bon état. L'alimentation électrique et l'armoire électrique de commande ont été changées en 2015.

La conduite de refoulement existante est en fonte, d'un diamètre de 250 mm, elle a une longueur de 217 mètres, elle date de la construction de la station et a été chemisée en 1995 pour cause de fuites. Elle est considérée comme fragile et en mauvais état. Le trop-plein de la station est également en mauvais état, le terrain a bougé et le tuyau en béton est déboîté.

④ Tra?aux de ré . a / ilitation préconisés

Sur la base du constat de l'état actuel, certaines parties d'ouvrage étant bientôt âgées de 50 ans, l'assainissement de cette STREL dans sa globalité s'avère nécessaire. La réhabilitation partielle du local technique et les retouches ponctuelles dans la fosse de pompage sont préconisées. Le dimensionnement des pompes, de la tuyauterie et de la conduite de refoulement est étudié par un bureau spécialisé. Les améliorations porteront essentiellement sur un meilleur rendement de pompage ainsi que sur le flux d'arrivées dans la fosse, avec la pose de deux dessableurs sur les arrivées de Denges et d'Ecublens. Ils seront équipés de vannes afin de pouvoir isoler la station pour des entretiens lourds. Des canalisations seront également posées comme liaisons avec le trop-plein.

La conduite de refoulement et le trop-plein doivent être impérativement remplacés afin de garantir le fonctionnement de cette station pour ces prochaines années.

Une analyse des risques, effectuée conjointement avec la SUVA, a montré que la sécurité du personnel d'exploitation devait être améliorée. L'accès au local des pompes au sous-sol a un escalier très raide mais la configuration des lieux ne permet pas de le remplacer par un autre escalier, il sera maintenu tel quel car son utilisation sera occasionnelle. Par contre, l'accès à la fosse de pompage devra être amélioré par la pose d'un portillon sur la plateforme.

④ Descripti? des tra?aux

En premier lieu, une installation provisoire assurera le bon fonctionnement de la station de pompage durant les travaux. Lors de la rocade, seule la station sera arrêtée pour un moment restreint.

Pour le bâtiment, seuls quelques travaux de rhabillage sont nécessaires. Le béton est sain et compact, quelques ligatures corrodées et fers apparents avec éclatements de béton sont observés sans influence sur la durabilité de l'ouvrage ni sur sa fonctionnalité. Divers travaux de carottage et de ragréage du béton sont prévus pour l'introduction de conduites dans le bâtiment et dans la fosse (tuyauterie des pompes) ainsi que le réaménagement des socles existants pour la pose des nouvelles pompes. Le remplacement des pompes actuelles par des pompes Hidrostal de 46 l/s avec un système « proclean » permettant l'évacuation des déchets (lingettes et autres) au fur et à mesure des pompages. Le remplacement de la tuyauterie et de l'appareillage (vannes, clapet et débitmètres) s'avèrera nécessaire en raison des changements de diamètre préconisés pour l'optimisation du dimensionnement. L'alimentation et le tableau électriques sont récents et seront adaptés en fonction des nouveaux équipements. Le système de ventilation fonctionne bien et sera maintenu tel quel. Des travaux de minime importance seront entrepris sur les murs et les sols. La conduite de refoulement existante en fonte sera remplacée par un PE PN 10 250/226mm d'une longueur de 217 mètres qui sera raccordé sur le collecteur N°77 « Route cantonale I, 86 ». Elle sera posée en parallèle de la conduite existante afin de maintenir la station de pompage en service durant les travaux.

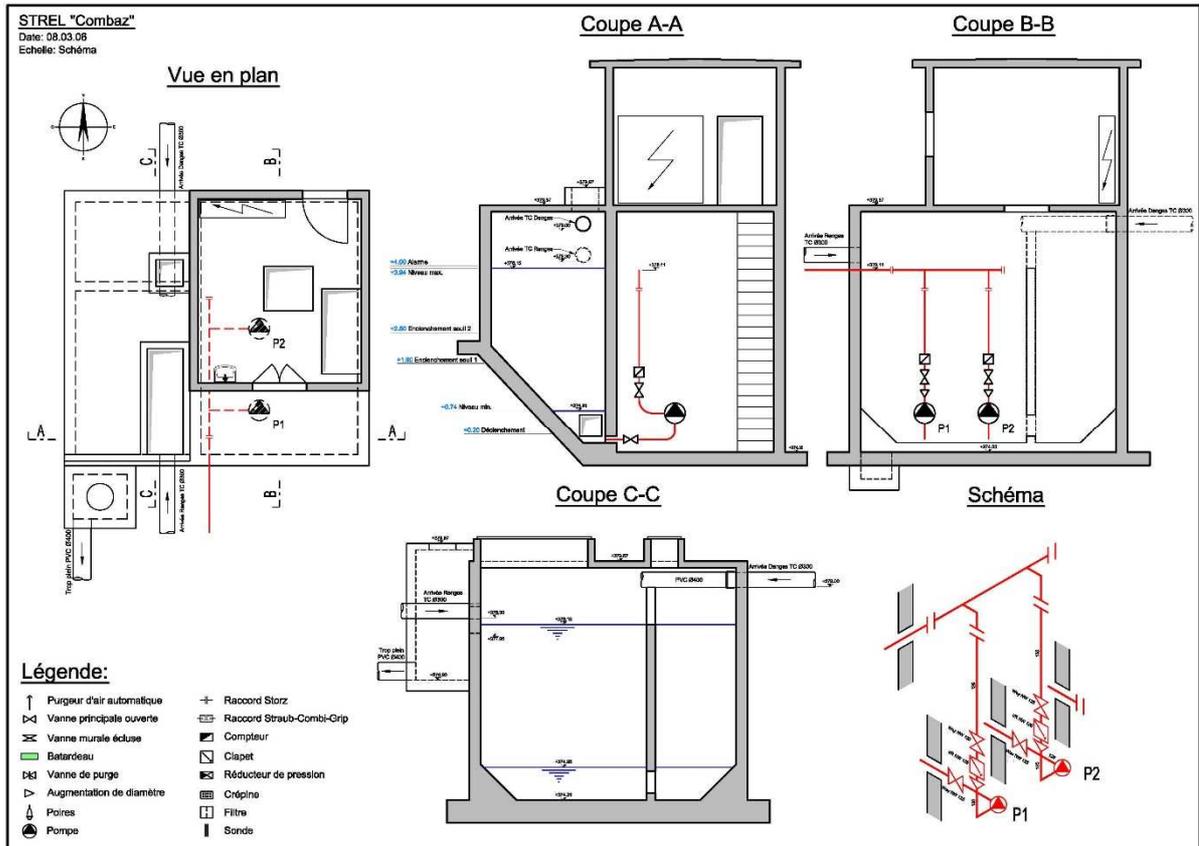
Le chemin sera réfectionné de façon à garantir l'accès pour le camion par toutes les conditions météorologiques. Le trop-plein sera reconstruit pour assurer une solution de secours lors d'intempéries ou de coupures d'électricité.

A+ Situation- plan et p . otos

Situation générale



Plan extrait du PGEEi



Photos des déchets



*+ De?is estimati3 des tra?aux

Les prix mentionnés sont basés sur le rapport du Bureau d'ingénieurs « Schopfer & Niggli SA » à Lausanne ainsi que DS-SA à Vernier et correspondent à ceux pratiqués dans le cadre de travaux semblables. Pour la part ERM ceux-ci se montent à :

Installation de chantier	CHF	40'000. --
Travaux de génie civil (conduite de refoulement et collecteur d'eaux usées)	CHF	146'000. --
Travaux d'assainissement du bâtiment (toiture, béton, socles, percements, etc.)	CHF	28'000. --
Travaux d'assainissement de la fosse de pompage	CHF	7'000. --
Travaux de génie civil (dessableurs, trop-plein et chemin)	CHF	98'000. --
Garde-corps (barrière de sécurité)	CHF	3'000. --
Travaux d'appareillage (pompes, vannes, clapets et tuyaux)	CHF	134'000. --
Système d'amortissement de coup de bélier	CHF	26'000. --
Electricité et automation	CHF	<u>15'000. --</u>
Montant intermédiaire	CHF	497'000. --
Divers et imprévus (~10%)	CHF	<u>49'000. --</u>
Montant intermédiaire	CHF	546'000. --
Honoraires ingénieur civil (projet et exécution)	CHF	23'700. --
Honoraires ingénieur civil (hydraulique)	CHF	7'400. --
Frais de reprographie	CHF	<u>500. --</u>
Montant intermédiaire	CHF	577'600. --
TVA 7.7% (arrondie)	CHF	44'400. --
Montant total C de la demande de crédit	C () * ' '\$\$\$' ,,	CCCCCCCCCCCCCCCC

9+ Plan financier

Subvention cantonale

Suite à l'abandon des subventions aux installations de traitement des eaux usées par le Canton, aucun subventionnement n'entre en compte pour ces travaux.

Participation ERM

Une participation de 15%, par prélèvement sur le « fonds de réserve pour l'entretien du réseau des collecteurs ERM » sera accordée.

Récapitulation des coûts

Montant total du préavis	TTC	CHF	622'000. --
Participation ERM 15%	TTC	<u>CHF</u>	<u>93'300. --</u>
Solde	TTC	CHF	528'700. --
			=====

Répartition entre les Communes et règlement des montants

Selon l'annexe II des statuts de l'ERM, réglant le cas des frais d'entretien lourd, le montant sera réparti à parts égales entre les Communes intéressées à l'ouvrage, soit Ecublens et Denges.

La part facturée à chacune des Communes s'élèvera donc à : TTC CHF 264'350. –

D'entente avec l'ERM, la facturation d'intérêts intercalaires (2.6%) est caduque dès lors que des acomptes peuvent être payés en fonction de l'avancement des travaux.

La Commune d'Ecublens a décidé de régler le montant de CHF 264'350. -- TTC, en une fois, dès le décompte final établi, au plus tôt en 2021.

La Commune de Denges a décidé de régler le montant de CHF 264'350. -- TTC, en une fois, dès le décompte final établi, au plus tôt en 2021.

D+ Conclusions

Fondés sur ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ERM

- vu le préavis N° 03/2020 du Comité de direction,
- entendu le rapport de la Commission chargée de son étude,

DECIDE

1. d'accorder au Comité de direction un crédit de C () * ' ' \$\$\$, , C, pour la réhabilitation de la STREL de la « Combaz » et la reconstruction de sa conduite de refoulement sur la Commune de Denges,
2. d'accepter le plan financier tel que mentionné dans le présent préavis,
3. d'autoriser le Comité de direction, en cas de besoin, à contracter un emprunt auprès d'un établissement bancaire de son choix.

Adopté par le Comité de direction dans sa séance du 19 août 2020.

COMITE DE DIRECTION

Le Président

La Secrétaire

Christian Maeder

Brigitte Baumberger

Morges, le 20 août 2020 /DM/bb

Commissaires :

Mme Danièle Petoud, Ecublens

MM. Michel Borboën, Lonay
Pierre-André Bruchez, Denges
Didier Gallay, Denges
Christian Gränicher, Denens

Délégué du Comité de direction :

M. Salvatore Guarna

Délégués de l'ERM :

M. Tony Reverchon
Mme Dominique Mathey

Séance de la Commission :

Le jeudi 27 août 2020 à 19 heures à l'ERM